

Paris, le 17 septembre 2013

Communiqué **Transports collectifs : voir grand pour préparer l'avenir**

A l'occasion de la journée du Transport Public, la FNAUT rappelle que les transports collectifs souffrent de sous-investissement malgré les efforts récents, et que la demande ne doit pas être sous-estimée car elle va exploser dans un proche avenir.

Dans de nombreuses agglomérations et sur de nombreux axes ferroviaires régionaux, les transports collectifs sont saturés, et les investissements prévus ne permettront pas de répondre à **une demande qui va inévitablement exploser** pour de nombreuses raisons :

- l'augmentation de la population de + 15 % d'ici 2040 (selon l'INSEE) et son vieillissement ;
- les politiques de densification de l'habitat à l'intérieur des zones urbaines ;
- la hausse du prix des carburants automobiles et la diminution du pouvoir d'achat ;
- la nécessité de réduire la dépendance pétrolière et le déficit de notre balance commerciale ;
- la nécessité de limiter les nuisances du trafic routier et les émissions de gaz à effet de serre ;
- la dégradation de l'image de la voiture chez les citoyens et en particulier chez les jeunes ;
- l'émergence de l'autopartage, qui incite à la démotorisation.

Alors qu'une attitude malthusienne s'est développée sous l'effet des contraintes budgétaires immédiates, **il faut voir grand en matière de transport collectif afin d'anticiper l'évolution de la demande**. Si la reprise économique se confirme, il sera trop tard pour ajuster l'offre.

C'est bien l'orientation choisie pour le Grand Paris par le gouvernement, qui renforce le réseau existant et prépare des rocades de métro : elle doit être généralisée à tout le territoire. Toulon, seule grande ville française à refuser le tramway, est l'exemple à ne pas suivre. Selon la maxime du préfet Maurice Doublet, il faut « dimensionner le transport collectif pour les heures de pointe et la voirie pour les heures creuses ».

Il s'agit donc **d'adapter les moyens financiers aux objectifs** et non le contraire :

- en concentrant les crédits disponibles sur les transports collectifs urbains et périurbains, et non sur les routes (contournements de Lyon, Strasbourg, nouvelle route du littoral à la Réunion... et autres projets autoroutiers réintroduits par la commission Mobilités 21) ;
- en réduisant les coûts d'exploitation des transports collectifs (en augmentant la vitesse commerciale des bus ; en coordonnant les services urbains, routiers et ferroviaires ; en faisant appel à d'autres opérateurs que la SNCF pour exploiter le TER) ;
- en introduisant une fiscalité écologique dans le secteur des transports (taxation du kérosène, hausse de la TICPE sur le gazole, hausse des taxes sur les sociétés autoroutières, péage urbain) et en affectant son produit aux transports collectifs ;
- en renonçant à la hausse de 7% à 10% du taux de TVA sur les transports collectifs.

Contact presse :

- Jean Sivardière, président de la FNAUT, tél. : 04 76 75 23 31
- Jean Macheras, animateur du réseau Déplacements urbains de la FNAUT, tél. : 01 43 22 72 85